

LA REFONTE DE L'ÉPARGNE RETRAITE EFFECTIVE À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2019

La mécanique de l'Épargne retraite se simplifie !

Des nouvelles options fiscales s'offrent à vous dans le cadre de votre épargne retraite volontaire.

A compter du 1^{er} octobre 2019, la réforme de l'épargne retraite, initiée par la loi PACTE du 22 mai 2019, a pour effet d'instituer trois nouveaux plans d'épargne retraite (PER) :

- Un Plan Individuel (PERIN) qui a vocation à succéder aux actuels PERP, contrats « Madelin », PREFON, COREM et CRH qui ne seront plus commercialisés à compter du 1^{er} octobre 2020,
- Un PER d'Entreprise Collectif (PERECO) qui se substitue au PERCO,
- Un PER obligatoire (PERO) qui a vocation à se substituer aux régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies.

Cette refonte, qui tend à optimiser la gestion de l'épargne retraite par le biais d'une gestion pilotée par défaut et à harmoniser les règles fiscales applicables, renforce également le pouvoir décisionnel de l'épargnant en lui permettant notamment :

- De choisir de retirer son épargne sous forme de rente ou de capital, de manière fractionnée ou non ;
- De débloquer de manière anticipée son épargne sous la forme d'un capital en cas d'acquisition de sa résidence principale ;
- De renoncer à la déduction des versements de son revenu imposable afin de limiter l'imposition de l'épargne en cas de sortie en capital.
- De transférer à tout moment vers un autre PER, l'épargne volontaire et salariale constituée sur d'autres plans ainsi que, lors du départ de l'entreprise, l'épargne issue de versements obligatoires (PERO), afin de pouvoir s'adapter aux changements intervenant dans sa vie professionnelle ou de profiter du meilleur rendement d'un autre PER.

La conversion en PER d'anciens plans peut toutefois présenter des inconvénients qu'il convient de confronter aux avantages procurés par les PER dans le cadre de la gestion de son épargne retraite.

Dirigeants, salariés et indépendants, nous vous invitons à nous contacter afin d'évoquer l'impact de cette réforme sur votre situation et les opportunités qu'elle est susceptible d'offrir à votre épargne-retraite !



Sevestre & Associés

71 avenue Marceau 75116 PARIS

T. 33 (0)1 53 57 90 10

info@sevestre-associes.com

www.sevestre-associes.com